

Appel de Candidatures de la SAFER Île de France

Articles L 143-3 et R 142-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime

La SAFER Île de France se propose de **rétrocéder ou d'échanger** ou de **louer** les biens fonciers ci-dessous désignés :

Département : YVELINES (78)

Commune : FRENEUSE - 77 a 91 ca

Parcelles cadastrées :

- La pointe a liberge : B-1484 - La remise de l'épine : B-1064 - Le fond des valleaux : B-1620 - Le valleau de l'église : B-2253[813] - Les basses bosses : B-670-672-693 - Les beaux vents : B-1576 - Les bosses : B-538 (sans bâtiment)
- Les nouvelles prises : B-1350 - Les valleaux : B-2118[1667] - Sur le chemin de mousseaux : B-986 (sans bâtiment)
Ce bien figure en zone N (naturelle) du plan local d'urbanisme (PLU).

ET

Commune : MOUSSEAUX-SUR-SEINE - 47 a 89 ca

Parcelles cadastrées :

- Entre le chem et la ft def : B-34 - Ile de haut : G-568 - Le chemin de la roche : D-656 - Le grand pre : G-662 - Les blancs nerets : D-2682[605]-2683[605] - Les remoussets : B-227 - Les temps perdus : D-100 (sans bâtiment)
Ce bien figure en zone A (agricole), N (naturelle), du plan local d'urbanisme (PLU).

La superficie totale de cet ensemble foncier est de 1 ha 25 a 80 ca.

Le détail de la réglementation de la zone du document d'urbanisme peut être obtenu à l'adresse indiquée ci-après, où en Mairie de la Commune où se situent les biens en question.

Les personnes intéressées pourront obtenir toutes informations utiles auprès de la SAFER, elles sont priées de déposer leur candidature par écrit, **OU EN DEPOSANT UNE DEMANDE SUR SON SITE INTERNET A L'ADRESSE : www.saferidf.fr, AU PLUS TARD LE 11/04/2023**. Passé cette date, les demandes ne seront plus prises en considération.

SAFER de l'Île-de-France – 19 rue d'Anjou 75008 PARIS

Tél. : 01 42 65 28 42 - Fax : 01 42 65 08 50

Cet avis ne saurait en aucun cas être considéré comme un engagement de la SAFER à l'égard des candidats.